



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
RESSOURCES HUMAINES ET SÉCURITÉ

Le Directeur général

Bruxelles, le 07.01.2010
DG/IS-Cle D(2010)

NOTE À L'ATTENTION DE MM. SEBASTIANI, KOCH, BACRI, DAVYDOVA, VLANDAS

Objet: Réponse à votre note du 16 novembre 2009.

J'ai bien reçu votre note du 16 novembre 2009 m'invitant à ouvrir une concertation sur les DGE des articles 43 et 45 du statut.

La DG HR a pris bonne note des réactions suscitées par la mise en œuvre des DGE des articles 43 et 45 du statut. Une révision substantielle de ces dispositions ne nous paraît pas possible à ce stade compte tenu de la nécessité d'examiner avec soin les propositions mises en avant par les différentes parties prenantes et de la nécessité de garantir le déroulement dans les délais de l'exercice 2010. A cet égard, je vous rappelle que le déroulement de l'exercice 2009 et sa clôture à la fin du mois de novembre ont mis en lumière toute l'importance du respect d'un calendrier compatible tant avec les contraintes d'annualité budgétaire qu'avec l'ambition de mener un exercice limité dans le temps.

Par conséquent, la DG HR procédera très prochainement au lancement de l'exercice d'évaluation et de promotion 2010 conformément aux règles en vigueur.

Ce lancement s'accompagne d'une double réflexion relative d'une part à une éventuelle modification substantielle des règles gouvernant l'évaluation et la promotion et d'autre part à une modification, dès l'exercice 2010, des règles de procédure relatives à la phase d'appel. Cette dernière réflexion serait sans impact sur le calendrier de l'exercice 2010 dès lors que d'éventuelles modifications ne produiraient des effets n'ayant portée que dans le futur à un stade avancé de l'exercice et ne retarderaient ni son lancement, ni l'établissement des rapports d'évaluation.

Il va de soi que les règles de consultation en matière de dialogue social seront pleinement respectées aux différents stades d'avancement des réflexions susvisées.

Irène SOUKA